Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé
Case 148
146, rue Léo Saignat
CS 61292
33076 BORDEAUX Cedex

DIPLOME UNIVERSITAIRE
REACTUALISATION DES CONNAISSANCES
POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE SAGE-FEMME

***UFR de rattachement* : UFR des Sciences Médicales.**

1/ Objectifs de la formation :

Acquérir / remettre à niveau les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme comme définit dans le Code de la Santé Publique.

2/ Responsables :

Responsable principal Université de Bordeaux :

Monsieur le Professeur Jacques HOROVITZ

Centre Hospitalier Pellegrin
Ecole de Sages-Femmes
Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX Cedex

E-mail : jacques.horovitz@u-bordeaux.fr

Co-responsables Université de Bordeaux :

Monsieur le Professeur Loïc SENTILHES

CHU Pellegrin
Service de gynécologie obstétrique
Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX Cedex

et

Madame Séverine BARANDON
Sage-femme coordinatrice
Directrice Ecole de sages-femmes de Bordeaux

Madame Delphine RICROS
Sage-femme enseignante

Centre Hospitalier Pellegrin
Ecole de Sages-Femmes
Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 56 79 54 34
E-mail : severine.barandon@chu-bordeaux.fr
delphine.ricros@chu-bordeaux.fr

3/ Organisation générale de la formation :

3-1 Capacité d'accueil :

- Minimum : 1
- Maximum : 5

3-2 Durée de la formation :

La formation dure un an et à lieu tous les ans.

3-3 Enseignement théorique :

L'enseignement se fait en présentiel ou en distanciel.
Le volume horaire est variable et comporte 2 modules :

1. Entretien et évaluation des besoins : réalisation d'un diagnostic pédagogique par les responsables du DU,
2. Enseignements théoriques (cours, TP, ED) en fonction des besoins identifiés, d'un volume horaire minimum de **20 heures (présence obligatoire)** et stage observationnel de durée variable. Le programme est établi en fonction des besoins des étudiants et selon le programme des études en maïeutique.

Les cours ont lieu à l'Ecole de Sages-femmes de Bordeaux et débutent en septembre de l'année universitaire.

3-4 Stage :

Le stage est obligatoire et peut se dérouler au CHU ou dans d'autres structures (libéral et privé).
Le consentement écrit des patients est toujours demandé lors du stage pratique en cas de gestes cliniques de l'étudiant.

4/ Conditions d'inscription :

Titres requis ou niveau :
Diplôme d'état de sage-femme ou équivalence européenne (fournir la photocopie du Diplôme).

Cas particulier :
Diplôme Hors UE sous réserve de la reconnaissance du diplôme par l'Ordre national des sages-femmes.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5/ Coût de la formation :

Formation continue :

- *Reprise d'études non financées* : ***1200€ /an***
- *Reprise d'études financées* : ***1500€ /an***

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :

6-1 Nombre de session :

Il est organisé 2 sessions d'examens et évaluation du stage.

6-2 Nature des épreuves :

La présence en cours est obligatoire.

L'examen consiste en un contrôle continu (stage) et une épreuve orale (en présentiel ou distanciel) sous forme d'un entretien.

6-3 Validation :
Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne à chaque épreuve.

6-4 Dispositions prévues en cas d'échec :
Le redoublement est autorisé en cas d'échec à l'oral, d'absence en cours ou non validation du stage.

7/ Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil UFR Sciences Médicales du 08/03/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 07/04/2021

Modifications (ajout d'un co-responsable) :
Conseil UFR des Sciences Médicales du 11/04/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 03/05/2022
(Version 2)

ANNEXE 2 – PROGRAMME

Le programme est à établir en fonction des besoins de l'étudiant et concerne l'ensembles des 5 années d'études maïeutique. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027231825/2021-01-11/

Nous vous invitons à consulter également les livrets d'enseignements disponibles sur le site de l'Université, page maïeutique :
https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Maieutique-sage-femme